



## Compte rendu de la commission Veille écologique du Pic Vert du 7/03/2018 à 17h00 à Réaumont

# LE PIC VERT

**Présents :** Olivier Bouret (OB), Martial Botton (MB), Lilian Hacquin (LH), Bernard Javid-Bressot (BJB), Patricia Urgé (PU), Patrick Vial (PV).

**Excusés :** Ingeborg Eilers (IE).

Ordre du jour :

- rappel des principes de fonctionnement de la commission aux nouveaux membres ;
- point d'avancement des dossiers en cours ;
- positionnement sur les nouveaux dossiers apparus depuis la dernière réunion.

### 1- Rappel du fonctionnement de la commission

OB est le responsable bénévole de cette commission.

MB et PU sont les permanents référents.

La commission accueille aujourd'hui deux nouveaux membres auquel nous souhaitons la bienvenue : M. Javid-Bressot et M. Patrick Vial. **PU les ajoutera à la liste de diffusion mail.** Corinne Bourillon (CB), Alain Ferrié (AF) et Ingeborg Eilers (IE), tous trois adhérents, ont souhaité être inscrits à la liste de diffusion. Ils ne pourront pas forcément participer aux réunions mais seront à même de suivre certains dossiers au cas par cas, et à minima se tiendront informés. Au total la commission comprend ainsi 8 membres à ce jour.

### 2- Dossiers en cours

#### a. Affaire PAYRE – Moirans

OB rappelle le contexte de l'affaire et les décisions prises (*cf CR de la commission de février 2018*). Le courrier à l'attention du maire de Moirans est bien parti. On attend sa réponse. **MB enverra un mail de courtoisie à l'ACBVV (Association Citoyenne Bien Vivre à Vourey en copie du courrier susmentionné) pour récapitulatif des actions menées à ce jour par Le Pic Vert sur ce dossier.**

#### b. Alerte bâti sur Voreppe

OB a contacté Annie Vassy, présidente de l'ACVV (Association pour le Cadre de Vie à Voreppe). Il lui a fait part de la dangerosité des aménagements prévus du point de vue du cheminement piétonnier. Il lui a rappelé que le permis de construire faisait foi de ce qui était prévu. Le Pic Vert n'a pas noté d'autres éléments susceptibles d'alerter sur ses domaines de compétence et n'ira pas plus loin.

#### c. PLU de Saint-Etienne de Crossey

**PU doit recontacter Jean-François Noblet pour vérifier s'il a pu étudier la révision du PLU de Saint-Etienne de Crossey.** Date limite : 20 mars.

#### d. PLU de Tullins

Pas d'avancement par rapport à la dernière réunion. **MB doit mettre en œuvre les décisions prises** (cf CR de la commission de février 2018).

### 3- Nouveaux dossiers

#### a. Affaires sur Voreppe

Nous avons reçu une alerte sentinelles par l'intermédiaire de Michel Jacon (bénévole référent veille à la FRAPNA). Il s'agirait d'un remblai de Zone Humide à la jonction entre les deux autoroutes A48 et A49 sur la commune de Voreppe. Ce terrain serait classé en Zone Naturelle (n) au PLU et une partie serait en Espace Boisé Classé (EBC). Un particulier s'y serait installé : construction d'un bâti léger, installation de toilettes de chantier (pose la question de l'assainissement), d'un groupe électrogène.

Ces éléments posent plusieurs problèmes :

- Installation illégale sur un terrain non constructible ;
- Défrichage d'une partie d'un boisement classé EBC ;
- Pollutions potentiellement générées par l'absence d'assainissement ;
- Bruits et pollution générées par le groupe électrogène.

Le maire de Voreppe est déjà au courant de ces éléments.

MB complète en signalant que des étangs se trouvent sur ce secteur. Ils découlent de mesures compensatoires liées à la construction de l'autoroute A49 par AREA. Jean-François Noblet puis Le Pic Vert ont été contactés par le Président d'une société de Pêche qui souhaite étendre une pratique de pêche sportive sur les étangs en zone naturelle au titre de ces mesures. C'est un projet qui pourrait nuire à la tranquillité du site et à sa viabilité écologique.

Enfin, OB a repéré un dépôt sauvage de gravats au bord d'une route menant à Voreppe qu'il faudrait retirer.

Pour gérer de manière simultanée ces trois dossiers, il est jugé pertinent de demander une rencontre avec le maire de Voreppe, M. Luc Rémond. **OB s'occupe de rédiger un courrier au maire pour proposer cette rencontre. Il enverra par ailleurs la photo du dépôt de gravats à MB pour mise à jour du site sentinelles et requête auprès de la commune de son enlèvement. Enfin il informera Michel Jacon de la mobilisation du Pic Vert sur ces dossiers.**

*Postérieurement à la réunion, le retrait du dépôt de gravats a été constaté et le projet de lettre corrigé en conséquence.*

#### b. Déviation de Chirens et plans d'eau au lieu-dit Beaudiné

Un projet de déviation de la commune de Chirens est en cours de conception. Le tracé de la future voirie a été défini. Il coupera une partie de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Chirens et frôlera la Zone Natura 2000 en bordure immédiate. Le projet aura donc un impact sur des zones de vie et de nourrissage de la faune sauvage.

Un incident a récemment eu lieu sur une gravière d'infiltration d'un ruisseau concernée par des enjeux amphibiens. Historiquement, deux plans d'eau existaient au niveau du lieu-dit Beaudiné et servaient de site de reproduction à de nombreux amphibiens menacés et protégés. Ces deux plans étant situés à proximité d'un périmètre de captage, ils ont dû être comblés par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), gestionnaire. Pour préserver les amphibiens présents, la CAPV a créé une gravière dotée d'un système de capture des amphibiens. L'objectif était de déplacer les amphibiens ainsi capturés sur un site plus favorable. La Ligue de Protection des Oiseaux

(LPO) mène ce suivi avec le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère (CEN 38) depuis 2011 et le dispositif fonctionne très bien. A terme, cette gravière est vouée à disparaître pour respecter la réglementation liée au périmètre de captage mais aussi parce qu'elle se situe sur le futur tracé de la déviation. Mais la CAPV s'était engagée à maintenir la gravière jusqu'à ce que tous les amphibiens utilisant le site aient pu être déplacés.

Malheureusement, la gravière a été comblée fin janvier 2018 par le service Eau et Assainissement du Pays Voironnais, sans que la LPO, le CEN 38, le Département ou Le Pic Vert n'aient été informés et alors que les derniers suivis montraient qu'ils restaient des amphibiens à protéger. Cette information a été découverte le 20 février 2018, juste après une réunion de concertation sur le projet de contournement.

Jean-François Noblet, en tant que coprésident du Pic Vert, et les représentants de la LPO ont interpellé la CAPV pour obtenir des explications et demander la restauration de la gravière. Des échanges entre les différents interlocuteurs concernés sont en cours. A suivre.

Par ailleurs le Conseil d'Administration va se positionner sur le projet de déviation présenté à la réunion du 20 février.

**La commission décide d'attendre le positionnement du CA et d'avoir de plus amples éléments pour savoir quel pourra être son rôle sur cette affaire.**

c. Spot lumineux de la boîte de nuit de Montferrat

PU informe la commission de la remise en route du spot lumineux de la boîte de nuit de Montferrat. Celui-ci éclaire vers le ciel en pleine nuit au-dessus des arrêtés de protection de biotope de l'espace naturel sensible du Marais de la Véronnière. Il génère ainsi une pollution lumineuse particulièrement néfaste à l'avifaune en cette période migratoire. Le courrier envoyé à la boîte de nuit par MB le 9 novembre 2017 est resté sans réponse. PU doit demander au Conseil Départemental de l'Isère (CDI) s'il leur est possible d'intervenir auprès du gérant en tant que gestionnaire de l'ENS. **PU rédigera un nouveau courrier de mise en demeure du démontage de l'installation sous peine de faire remonter l'information auprès des services de l'Etat (DREAL) et de porter plainte. Des copies du courrier seront transmises au CDI et à la Mairie de Montferrat.**

d. Action coup de poing auprès des restaurants Mc Donald

PV déplore la quantité de déchets provenant des repas Mc Donald qui jonchent les bords de route notamment aux abords du restaurant de Colombe. Il suggère de réaliser une action coup de poing en allant à la rencontre des gestionnaires du restaurant, photos à l'appui, avec un tapage médiatique (communiqué de presse et informations sur les réseaux sociaux). **OB suggère que PV aille dans un premier temps susciter la réaction des gestionnaires sur ces questions-là.**

Pour la commission veille écologique,  
Patricia Urgé